

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale en vue de modifier les conditions d'exploitation d'un centre de transit et de traitement de déchets métalliques implanté sur le territoire de la commune de Givet (08600) présentée par la SARL "BST France" sise route de Bon Secours le Port quai N 4 à Givet (08600)**

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2024-124 du 08 mars 2024, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 16 jours, du **mardi 02 avril 2024 au mercredi 17 avril 2024** inclus. La société souhaite augmenter sa capacité de traitement de déchets non dangereux, ainsi que la surface de stockage de déchets métalliques en transit actuellement déclarée. Elle souhaite également mettre en place une aire de stockage de déchets dangereux en transit, et pouvoir accueillir sur son site des natures plus variées de déchets métalliques (câbles dépourvus de leurs connectiques, moteurs électriques) afin de procéder à leur regroupement, leur tri, leur conditionnement avant expédition en filières de recyclage, valorisation ou élimination appropriées. Cette extension de capacité est soumise en elle-même à autorisation sous les rubriques 2791.1 (traitement des déchets de métaux), 2718.1 (transit de déchets dangereux) et à enregistrement sous la rubrique 2713.1 (transit de déchets de métaux).

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Bernard CARBONNEAUX, inspecteur de l'éducation nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de M Bernard CARBONNEAUX, M. Christian NOËL, retraité de la gendarmerie, désigné commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Givet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une évaluation des incidences environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Givet, aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30 et le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions d'e l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Givet aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (mercredi 17 avril à 17h30), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/permis-environnementale-bstgivet>, et par courriel à l'adresse : [permis-environnementale-bstgivet@mail.registre-numerique.fr](mailto:permis-environnementale-bstgivet@mail.registre-numerique.fr). Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur BST - mairie - 11 Place Carnot - 08600 Givet. Les observations formulées par voie postale sont annexées au(x) registre(s) tenu(s) à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Givet aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Givet (siège de l'enquête)	mardi 02 avril 2024 de 09h30 à 11h30 samedi 13 avril 2024 de 09h30 à 11h30 mercredi 17 avril 2024 de 15h30 à 17h30
--	--

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Frédéric CAUTAERTS, personne responsable du projet à l'adresse suivante : route de Bon Secours le Port quai N 4 à Givet ou par courriel à : [FCautaerts@belgianscrap.com](mailto:FCautaerts@belgianscrap.com) ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 08 mars 2024

le préfet  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Joël DUBREUIL